

**ARRETE N°2024-DOS-053**

Fixant le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et les équipements matériels lourds (articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique) de la région Centre-Val de Loire pour la période de dépôt du 2 mai au 2 juillet 2024

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-20 et R. 6122-23 à R. 6122-44 ;

**VU** la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** le décret n°2022-24 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

**VU** le décret n°2022-25 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

**VU** le décret n°2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins, notamment son article 1<sup>er</sup> 2<sup>o</sup> et son article 4 ;

**VU** l'arrêté n°2023-DSTRAT-0015 portant adoption du projet régional de santé 2023/2028 de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté n°2023-DSTRAT-0014 relatif à la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté n°2024-DOS-031 fixant le calendrier 2024 des périodes de dépôt pour les demandes d'autorisations présentées en application des articles L. 6122-1 et L. 6122-9 du Code la santé publique ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS-0006, en date du 15 novembre 2023, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature ;

**CONSIDERANT** que ce bilan tient compte des renouvellements d'autorisations qui seront opérés dans le cadre des dispositions du décret n° 2024-268 du 25 mars 2024 susmentionné ;

**CONSIDERANT** que les dossiers seront à déposer sur la plateforme informatique nationale dédiée (SI-Autorisations accessible à l'adresse <https://si-autorisations.sante.gouv.fr/>).

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour la période de dépôt du 2 mai au 2 juillet 2024 est établi comme il apparaît en annexe ci-après, **pour l'activité de soins médicaux et de réadaptation.**

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- D'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- D'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le recours gracieux ne conserve pas le délai des autres recours.

**ARTICLE 3** : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 3 AVR. 2024

La directrice générale  
Claire de BORT



## ANNEXE A L'ARRETE N°2024-DOS-053

SRS - OQOS SMR - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE - MENTIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE					
SRS 2023-2028 - OQOS - IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE					
ZONE D'IMPLANTATION	MENTION ET/OU MODALITE DE PRISE EN CHARGE	Attendu à l'issue du SRS (2023-2028)		Autorisations concernées par le décret 2024-268 du 25/03/2024	Implantations disponibles Max.
		Min	Max		
Cher	Mention « enfants et adolescents »	0	0	0	0
	Mention « jeunes enfants, enfants et adolescents »	0	0	0	0
	Mention « polyvalent »	5	5	0	5
	Mention « locomoteur »	2	2	2	0
	Mention « système nerveux »	2	2	2	0
	Mention « cardio-vasculaire »	1	1	1	0
	Mention « pneumologie »	1	1	0	1
	Mention « système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition »	1	1	0	1
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie »	1	1	0	1
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie et hématologie »	0	0	0	0
	Mention « brûlés »	0	0	0	0
	Mention « conduites addictives »	0	0	0	0
	Mention « gériatrie »	4	4	0	4
	Eure-et-Loir	Mention « enfants et adolescents »	0	0	0
Mention « jeunes enfants, enfants et adolescents »		0	0	0	0
Mention « polyvalent »		6	7	0	7
Mention « locomoteur »		3	3	3	0
Mention « système nerveux »		3	3	3	0
Mention « cardio-vasculaire »		2	2	1	1
Mention « pneumologie »		2	2	2	0
Mention « système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition »		1	1	0	1
Modalité « cancers » avec la mention « oncologie »		1	1	0	1
Modalité « cancers » avec la mention « oncologie et hématologie »		0	0	0	0
Mention « brûlés »		0	0	0	0
Mention « conduites addictives »		1	1	1	0
Mention « gériatrie »		6	6	0	6
Indre		Mention « enfants et adolescents »	0	0	0
	Mention « jeunes enfants, enfants et adolescents »	0	0	0	0
	Mention « polyvalent »	7	9	0	9
	Mention « locomoteur »	1	1	1	0
	Mention « système nerveux »	1	1	1	0
	Mention « cardio-vasculaire »	1	1	1	0
	Mention « pneumologie »	1	1	1	0
	Mention « système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition »	1	1	0	1
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie »	1	1	0	1
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie et hématologie »	0	0	0	0
	Mention « brûlés »	0	0	0	0
	Mention « conduites addictives »	1	1	1	0
	Mention « gériatrie »	5	5	0	5

SRS - OQOS SMR - IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES PAR TERRITOIRE - MENTIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE					
SRS 2023-2028 - OQOS - IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE					
ZONE D'IMPLANTATION	MENTION ET/OU MODALITE DE PRISE EN CHARGE	Attendu à l'issue du SRS (2023-2028)		Autorisations concernées par le décret 2024-268 du 25/03/2024	Implantations disponibles Max.
		Min	Max		
Indre-et-Loire	Mention « enfants et adolescents »	0	0	0	0
	Mention « jeunes enfants, enfants et adolescents »	3	3	0	3
	Mention « polyvalent »	6	6	0	6
	Mention « locomoteur »	3	3	3	0
	Mention « système nerveux »	2	2	2	0
	Mention « cardio-vasculaire »	1	1	1	0
	Mention « pneumologie »	1	1	1	0
	Mention « système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition »	0	0	0	0
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie »	0	0	0	0
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie et hématologie »	0	1	0	1
	Mention « brûlés »	1	1	1	0
	Mention « conduites addictives »	2	3	3	0
	Mention « gériatrie »	6	6	0	6
Loir-et-Cher	Mention « enfants et adolescents »	1	1	0	1
	Mention « jeunes enfants, enfants et adolescents »	0	0	0	0
	Mention « polyvalent »	7	8	0	8
	Mention « locomoteur »	2	2	2	0
	Mention « système nerveux »	3	3	3	0
	Mention « cardio-vasculaire »	2	2	2	0
	Mention « pneumologie »	2	2	2	0
	Mention « système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition »	1	1	0	1
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie »	0	1	0	1
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie et hématologie »	0	1	0	1
	Mention « brûlés »	0	0	0	0
	Mention « conduites addictives »	0	0	0	0
	Mention « gériatrie »	4	4	0	4
Loiret	Mention « enfants et adolescents »	0	0	0	0
	Mention « jeunes enfants, enfants et adolescents »	1	1	0	1
	Mention « polyvalent »	8	9	0	9
	Mention « locomoteur »	3	3	3	0
	Mention « système nerveux »	4	4	3	1
	Mention « cardio-vasculaire »	2	2	1	1
	Mention « pneumologie »	2	2	1	1
	Mention « système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition »	1	1	0	1
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie »	0	0	0	0
	Modalité « cancers » avec la mention « oncologie et hématologie »	1	1	0	1
	Mention « brûlés »	0	0	0	0
	Mention « conduites addictives »	0	0	0	0
	Mention « gériatrie »	6	6	0	6